

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 01 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi 01 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé au siège de l'Agglomération à Guingamp – Salle Georges Rumen, sous la Présidence de Monsieur Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les administrateurs suivants :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; BUHE Thierry ; HAGARD Elisabeth ; LE GOFF Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; INDERBITZIN Laure-Line, LE BLOAS Mireille, Naudin Christian ; ECHEVEST Yannick ; BOCHER Marina ; GENETAY Stéphanie ; CRESSON-BRASSART Christèle ; LE SAULNIER Brigitte ; RADENNEN-PAGEOT Annick ; GEORGELIN Dominique ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe ; BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo.

Administrateurs absents excusés :

RASLE-ROCHE Morgan ; LE BIANIC Yvon ; GOASDOUE Gérard ; BUTEL Pierre-Yves ; CROISSANT Guy.

Administrateurs absents :

Néant

Administrateurs absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Guy CROISSANT ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry BUHE.

En exercice : **25**
Présents : **20**
Absents : **05**
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : 24 septembre 2020

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 35/10/2020

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu l'Article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et afin de faciliter le fonctionnement quotidien et la gestion du CIAS, il est proposé que le Conseil d'Administration donne délégation de pouvoir au Président et au Vice-président du CIAS dans les matières suivantes :

- **Attribution** des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration ;
- **Conclusion et révision** des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- **Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux**, fournitures et services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant ;
- **Conclusion** des contrats d'assurance ;
- **Création** des régies comptables nécessaires au fonctionnement du CIAS et des services qu'il gère et nomination des régisseurs;
- **Fixation** des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;
- **Intenter** au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,
Le conseil d'Administration du CIAS,

ADOpte, cette proposition à l'unanimité,

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 15/10/2020
et de publication le 15/10/2020

Le Président,



Pour extrait conforme,
Le Président,

